

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 OCTOBRE 2019

Absents : Franck Genty, Marie Laure Jaffro, Estelle Thoraval-Gronfier, Anne-Marie Georgelin

POINT SUR LES TRAVAUX

CONTAINER STOCKAGE POUR LE FOOT

Les travaux sont terminés :

- Peinture extérieure,
- Pose d'étagères à l'intérieur,
- Eclairage et pose de prises à l'intérieur.

JEUX DE FITNESS

Les derniers jeux sont posés et mis en service. Le contrôle de sécurité a émis un avis favorable.

LOCAL BUANDERIE

Le local buanderie sous le préau est terminé et le matériel y est installé.

PASSAGE DE L'EPAREUSE

Le fauchage des chemins d'exploitation ainsi que des routes est terminé.

PARKING

L'entreprise HOMO a stabilisé les 3 parkings :

- Lagune – Boulodrome et Kerprin pour un montant de 4 005 euros TTC.

L'entreprise COLAS interviendra semaine prochaine (semaine 42) afin de compacter le terrain et le reniveler en 0/30.

ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS

Les nouveaux défibrillateurs ont été livrés et sont en cours d'installation :

- o Kerprin
- o A l'extérieur de la salle des sports.

RADARS PEDAGOGIQUES

2 radars pédagogiques ont été livrés et leur installation se fera prochainement.

ABRI BUS A "KERSTEUN"

Le positionnement d'un abri bus face à l'entrée de la résidence de Kergus est prévu et l'éclairage est sollicité auprès du SDE pour la pose d'un lampadaire sur le poteau basse tension le plus proche.

TRAVAUX VOIRIE

Compte-tenu des prix attractifs nous avons négocié les surfaces supplémentaires afin d'avoir des trottoirs en moins à entretenir.

Les surfaces prévues initialement étaient de :

- 1770 m2 en rouge + 600 m2 supplémentaires ;
- 500 m2 en noir + 500 m2 supplémentaires.

Une sortie a été réalisée pour sortir du parking des locaux commerciaux afin de faciliter la circulation.

TRAVAUX KERPRIN

Le 1^{er} devis de contrôle amiante est reçu et le 2nd est prévu prochainement.

BARRIERE DU TERRAIN DES SPORTS

Suite aux dégradations qui ont eu lieu une barrière a été installée à l'entrée du terrain des sports pour un montant total ht de 5100 euros.

La gendarmerie nous félicite pour cette réalisation et la recommande aux autres communes concernées.

PEINTURE LOGEMENTS COMMUNAUX

Les peintures des logements communaux (Burlot – Kerampran) ont été réalisées par l'entreprise ROUAULT de Plélo pour un montant total de 7 046.40 euros TTC.

VERIFICATION JEUX DE COURS

La mairie a pris contact auprès de Mr Frédéric PROUFF du Leff Armor afin de prévoir la vérification des buts de foot et de la salle des sports.

POINT SUR L'ÉCOLE

TARIFS REPAS ENSEIGNANT(S)

Les enseignantes seraient intéressées pour prendre leur repas à la cantine. Le prix du repas sera identique à celui des élèves.

REMPLACEMENT CONGÉS DE MATERNITÉ

Madame Françoise SERANDOUR assurera le congé de maternité de Madame Sophie LE GUYADEC du mois de novembre 2019 jusqu'au mois de mai 2020.

REMPLACEMENT DÉPART A LA RETRAITE DE Mme LE BOUDER

Madame Joëlle PEREZ assure actuellement le remplacement de Dominique LE BOUDER partie à la retraite au mois de juillet dernier.

Un recrutement est envisagé pour la poursuite de ce remplacement.

Une annonce a été publiée par le CDG 22 et plusieurs candidatures ont été reçues.

AMICALE LAÏQUE

La mairie a reçu un courrier de la part de l'Amicale Laïque par lequel ils souhaitent faire don de tous les jeux de l'école à la Mairie.

Voir si possible que les factures des jeux ou d'investissement soient désormais réglées par la mairie afin de pouvoir récupérer la TVA et que l'Association participe au montant qu'elle décide aux animations au bénéfice de l'école.

TRAVAUX KERPRIN

Il y a lieu de compléter la demande de travaux pour la structure de Kerprin.

Vu qu'il s'agit d'un ERP, le service instructeur nous réclame les pièces suivantes :

- Un document concernant la solidité à froid de la charpente ;
- La validation du dossier par un architecte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- EMET un avis favorable
- AUTORISE le maire à consulter un architecte et à signer tout document relatif à ce dossier.

CIMETIÈRE – Enlèvement d’anciens monuments

8 anciens monuments ont été constatés à l’abandon dans le cimetière communal.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises pour la réalisation des travaux.

L’entreprise la mieux-disante est retenue soit les Pompes Funèbres DUEGAIN de Pabu pour un montant total HT de 2 490.00 €uros.

REVISION DU CONTRAT GROUPE : ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal,

DECIDE d’adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020 au contrat d’assurance groupe (2020-2023) et jusqu’au 31 décembre 2023 en optant pour les garanties suivantes :

	<u>GARANTIE</u>	<u>FRANCHISE</u>	<u>TAUX</u>	<u>REGIME</u>
<u>Agents CNRACL</u>	Décès	Néant	0.15 %	<u>CAPITALISATION</u>
	Accidents du travail/Maladie Professionnelle	15 jours fermes/arrêt	1.75 %	
	Maladie ordinaire	15 jours fermes/arrêt	1.40 %	
	C.L.M./C.L.D.	Néant	2.00 %	
	Maternité/Paternité/adoption	Néant	0.54 %	
	TOTAL		5.84 %	

ET

Formule tous risques avec une franchise uniquement sur le risque maladie ordinaire :

	<u>GARANTIE</u>	<u>FRANCHISE</u>	<u>TAUX</u>	<u>REGIME</u>
<u>Agents non affiliés à la CNRACL</u>	Accidents du Travail	Néant	0.95 %	<u>CAPITALISATION</u>
	Maladies graves	Néant		
	Maladie ordinaire	10 jours fermes/arrêt en Maladie Ordinaire		
	Maternité / Paternité / Adoption	Néant		

PREND ACTE que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe fixée par le Conseil d’Administration du CDG22 en sa séance du 30 novembre 2015 à 0.30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0.07 % pour le contrat IRCANTEC. **PREND ACTE** que les frais du CDG22 viennent en supplément des taux d’assurance ci-dessus déterminés.

REGULARISATION VOIRIE – CONSORTS TANGUY

Le Maire rappelle les régularisations de voirie concernant les Consorts Tanguy.

La commune s'engage à :

- Établir un acte d'échange entre la commune qui céderait les parcelles cadastrées section A numéro 905 d'une contenance de 00a 26ca et numéro 906 d'une contenance de 03a00ca soit d'une superficie totale de 3 ares 26 centiares et Monsieur Michel TANGUY qui céderait en contrepartie la parcelle cadastrée section A numéro 895 d'une contenance de 03a 10ca, ce bien lui appartenant en propre. Cet échange s'effectuerait sans soulte. Les frais de cet échange de la valeur de l'Euro symbolique appartiennent à la Commune.
- Établir un acte contenant la vente par la société dénommée « L'OEUF DE BEAUPRÉ » au profit de la commune d'une bande de terre cadastrée section A numéro 1215 moyennant l'euro symbolique (à voir avec ladite société qui ne concerne pas les Consorts TANGUY). Les frais incombent à la Commune.

La Commune prend note que sera établi un acte contenant vente par Messieurs Michel et Jean Claude TANGUY et leur mère au profit de la commune des biens cadastrés section A numéros 903, 901 et 898 (qui constitue semble-t-il la route actuelle suivant le plan ci-joint) moyennant l'euro symbolique. Les frais incombent à la Commune.

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à régulariser et signer les actes (acquisition et échange) auprès de Maître Rolland, Notaire à Châtelaudren-Plouagat.

REGULARISATION VOIRIE – Commune/Madame Banner Maryvonne – La Villeneuve

Dans le cadre de la vente d'une maison située au 2 la Villeneuve, le cabinet de géomètre GEO CAP de St Quay Portieux nous demande de régulariser un échange entre la Commune et Madame Maryvonne BANNER Maryvonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE -**De céder** à Madame BANNER Maryvonne une surface de 43 m² issue du domaine public située en limite des parcelles cadastrées section A numéros 1109 et 556
-D'acquérir, en contrepartie, une surface de 25 m² issue de la parcelle cadastrée section A numéro 1109 + une surface de 13 m² issue de la parcelle cadastrée section A numéro 556 soit une surface totale de 38 m².

AUTORISE le Maire à régulariser et signer les actes auprès de Maître ROLLAND Marie-Christine, Notaire à Châtelaudren-Plouagat.

Les frais de notaire seront partagés entre la Commune de Madame BANNER Maryvonne.

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTION RENOVATION DU LOGEMENT HEOUZAN

Le Maire de LANRODEC fait part au Conseil Municipal de l'octroi d'une subvention d'un montant de 133 150 euros de la REGION qui correspond à 40 % d'un montant prévisionnel de 332 871 euros pour les travaux prévus pour l'aménagement du logement HEOUZAN situé rue des Ecoliers, à savoir la création d'un pôle de services au bourg.

PLUi-H

La deuxième phase est actuellement en cours.

Le PLUi-H va être communiqué pour avis :

- A l'ensemble des communes membres,
- A l'ensemble des Personnes Publiques associées,
- Aux communautés de communes limitrophes,
- Aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Le dossier définitif du projet de PLU tel qu'arrêté est tenu à la disposition du public.

A l'issue de cette période de consultation, le projet PLUi-H sera soumis à enquête publique (mai/juin 2020) et le commissaire enquêteur public aura 1 mois (avec possibilité de report de délai) pour remettre son rapport et ses conclusions.

Afin d'étudier les avis des personnes consultées, les observations du public et le rapport du commissaire-enquêteur, une conférence intercommunale des Maires sera organisée.

Le PLUi-H pourra ensuite être approuvé par le Conseil Communautaire en novembre 2020.

EPIDE

Le projet d'acquisition de l'EPIDE par le Leff Armor devrait être validé en début d'année 2020.

Le bail actuel se termine en 2021.

Une demande d'arrêt de car a été validée pour l'EPIDE et la REGION à raison de 7 allers-retours par jour afin de faciliter les déplacements des élèves mais sera ouvert à tous les habitants de Lanrodec.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

REPAS DU 11 NOVEMBRE

Il se déroulera le **lundi 11** au Moulin de LANRODEC ;

Les inscriptions se feront en Mairie jusqu'au lundi 4 novembre.

A cette occasion une délégation de gendarmerie ainsi la famille de Monsieur Monnier seront présents à la cérémonie pour la pose d'une nouvelle plaque à son nom sur le monument aux Morts.

Le **jeudi 21 novembre** une autre délégation composée de 125 élèves de l'école de gendarmerie de Châteaulin viendra sur place en mémoire de Monsieur Monnier désigné en tant que « parrain » de leur promotion.

20 ANS SALLE D'EXPOSITION

A l'occasion des 20 ans une exposition va être organisée à la galerie municipale avec la participation de plus de 120 artistes du 9 novembre au 1^{er} décembre 2019. Mme Paschale GAULTIER se charge de la préparation et des invitations.

Le vernissage aura lieu le Samedi 9 Novembre à 11 heures.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le prochain recensement de la population va avoir lieu en 2020.

2 personnes vont être recrutées par la Mairie avant le mois de Janvier 2020.

TELETHON

La commune est sollicitée par Monsieur Nicolas MALARGÉ dans le cadre du prochain Téléthon le 7 décembre 2019.

Une Association de la commune est sollicitée pour la réception et cette manifestation à Kerprin.

SALON DES MAIRES

Le prochain salon des Maires aura lieu le 19-20 et 21 novembre 2019.

Voir si des élus sont intéressés pour y participer.